

Tamaris à petites fleurs

Tamaris de printemps

Nom scientifique *Tamarix parviflora*

Synonymes *Tamarix cretica* ; *Tamarix lucronensis* ; *Tamarix rubella*

Famille Tamaricaceae



Photographies : © S. Bärtl ; © A. Bigou ; © A. Munoz

DESCRIPTION

Allure générale Arbuste souvent très ramifié au feuillage caduque. Pouvant atteindre de 2 à 8 m de haut. Il apparaît totalement rose lorsqu'il est en pleine floraison.

Feuilles Alternes, simples, ovales, de 1 à 2 mm de long, en écailles et d'un vert vif. Leur disposition peut faire penser à celle de certaines feuilles des conifères.

Fleurs Inflorescences en racème d'épis latéraux de petites fleurs roses ou rose pâle de 3mm de diamètre, présentant 4 pétales et 4 étamines. Les sépales sont triangulaires, lignifiés et denticulés. Les inflorescences denses, courtes et disposées tout au long des rameaux.

Fruits Capsules coniques de 2 mm de long refermant une grande quantité de graines.

Graines Petites et velues, afin d'augmenter leur portance, favorisant la dispersion.

Caractéristiques Résistant aux sols saumâtres, son enracinement lui permet à la fois de se maintenir sur des sols instables et de puiser de l'eau profondément, expliquant sa résistance aux périodes de sécheresse



ÉCOLOGIE

Mode(s) de reproduction Sexué et asexué
Taux de reproduction extrêmement élevé : par voie végétative et par graines, avec des mécanismes de germination très rapides des graines.

Mode de dissémination
Graines disséminées par gravité à proximité du pied mère et par le vent. Des fragments de tiges peuvent également être dispersés et bouturer naturellement.

Conditions de développement

Tamarix parviflora est très résistant. Il supporte tous les types de sols, mais également les inondations, le sel, le vent, les sols pauvres ou la sécheresse superficielle tant que de l'eau est disponible en profondeur. On peut le trouver du littoral jusqu'à 1500 m d'altitude. Il préfère les zones bien ensoleillées.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE



Aire d'origine : Sud-Est de l'Europe

Données issues de Borbonica

ÉTAT D'INVASION À LA RÉUNION

La Réunion *Tamarix parviflora* n'a encore jamais été observé dans le milieu naturel à La Réunion. Il faut cependant rester vigilant concernant la répartition de cette espèce sur l'île. Nous ne pouvons pas exclure que cette plante soit déjà présente dans certains jardins.

Et dans le Monde ? *Tamarix parviflora* est devenue très envahissante en Amérique du Nord, particulièrement aux États-Unis et au Nord du Mexique où la colonisation des espèces du genre *Tamarix* est considérée comme l'une des pires auxquelles le pays doit faire face. La surface colonisée ayant été évaluée à 600 000 hectares, et progressant de 18 000 hectares par an.

Site à consulter : <https://www.pnas.org/content/99/17/11256.full>

IMPACTS

Cette espèce a tendance à créer des massifs très denses monospécifiques, en développant des tiges multiples pour chaque individu. L'invasion des communautés végétales indigènes suit généralement la récession des eaux de crue et l'augmentation des feux de forêt, qui tuent les plantes indigènes, puis permettent aux jeunes tamaris de s'établir sans concurrence.

Il est par ailleurs assez difficile de s'en débarrasser. Ceci étant dû à son système racinaire, qui est à la fois très étalé mais aussi très profond, pouvant aller jusqu'à quasiment 10 mètres de profondeur.

La particularité de son système racinaire lui permet de puiser efficacement l'eau dont elle a besoin, la consommation d'un gros individu adulte ayant été estimée à près de 700 litres par jour, menaçant ainsi les stocks d'eau souterrains.

Enfin, étant très inflammable, il apparaît que *T. parviflora* favorise les incendies. Une caractéristique dont il tire avantage puisque se constitue en plante pionnière sur les sols incendiés.

USAGES



T. parviflora est essentiellement utilisée comme plante ornementale, très appréciée pour ses floraisons prenant part sur l'ensemble des rameaux de la plante.

RÉGLEMENTATION / PROGRAMME DE LUTTE

Cette espèce fait partie de la liste des plantes exotiques potentiellement envahissantes à La Réunion définie par le CBN-CPIE Mascarin.

Il est interdit de laisser prospérer sans contrôle cette espèce sur le territoire de La Réunion, selon l'arrêté ministériel du 9 février 2018.

Depuis le 11 avril 2019, cette espèce est interdite d'introduction sur le territoire de La Réunion, y compris en transit sous surveillance douanière, d'introduction dans le milieu naturel, de détention, de transport, de colportage, d'utilisation, d'échange, de mise en vente, de vente ou d'achat de spécimens vivants selon l'arrêté du 1^{er} avril 2019 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de La Réunion.

Diverses méthodes de lutte ont été expérimentées : coupe et arrachage mécanique, lutte chimique mais également lutte biologique via un coléoptère s'attaquant à la plante, limitant son développement et pouvant mener à la mort de la plante.